

PAR COURRIEL

Québec, le 15 novembre 2016

Madame Isabelle Beaudoin
Société des Traversiers du Québec
250, rue Saint-Paul
Québec (Québec) G1K 9K9

Objet : Projet de construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac

Madame,

En référence au dossier mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

1. Veuillez confirmer l'échelle réelle en mètres des plans du projet (PR3.1, annexe 2, feuille 03/03; PR5.1, annexe 1, feuille 02/02).
2. Pêches et Océans Canada souligne que le promoteur doit « localiser le poste d'observation afin de pouvoir couvrir visuellement l'ensemble de la zone de protection et ainsi être en mesure de repérer toute présence de cétacés » (DA3, p. 3).
 - Veuillez préciser la localisation du poste d'observation et si cette localisation a été approuvée par Pêches et Océans Canada.
 - À quelle fréquence seraient prises les mesures sonores pour la surveillance environnementale?
3. Veuillez préciser comment est installé le rideau de bulles d'air et sur quelle étendue. Comment sont réalisées les mesures du bruit subaquatique et où seront situés les points de mesure? Quelles mesures pourraient être prises dans l'éventualité où la surveillance environnementale révèle des niveaux sonores au-delà de ceux simulés? (PR3.1, p. 67 et 75)

4. Les unités de mesure des niveaux de bruits subaquatiques maximaux et celles utilisées pour qualifier le bruit généré par le forage et le fonçage sont différentes (PR5.2.1).
 - Comment reliez-vous les deux méthodes de mesures?
 - Est-ce que les auteurs des études mentionnées au tableau 1.1 du PR5.2.1 ont utilisé la même convention de mesure du son?
 - Veuillez préciser pourquoi les unités de mesure sont différentes pour les poissons et les mammifères marins (PR5.2.1, p. 8).
 - Veuillez préciser si les études mentionnées à la page 23 du PR5.1 utilisent les mêmes unités que le GREMM.
5. L'étude d'impact mentionne que les travaux pourraient nuire à la qualité de vie des résidents et des usagers du secteur (PR3.1, p. 67 et PR3.2, p. 18). Veuillez préciser si la réalisation du projet aura un impact sur la traverse et les utilisateurs de celle-ci (fréquence, arrêt de service actuel, chargement et déchargement). Quelles mesures seront mises en place afin d'atténuer ces impacts le cas échéant?
6. Quelles sont les autres autorisations fédérales nécessaires à la réalisation du projet (PR5.1, p. 10)? Les avez-vous obtenues?
7. Veuillez dresser un portrait du nombre de véhicules transportant des matières dangereuses sur la traverse Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine pour les années 2000, 2005, 2010 et 2015. Veuillez également préciser la nature des matières dangereuses transportées et les mesures d'atténuation prises le cas échéant.

Vos réponses doivent être acheminées le plus tôt possible, et ce, afin d'alimenter les centres de consultation permettant au public d'obtenir l'information nécessaire à la rédaction de leur mémoire. Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 17 novembre. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame Beaudoin, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Caroline Cloutier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission